

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024

# Le Vaucluse passe de 22 à 23 quartiers prioritaires



[La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) (QPV) en Vaucluse a été actualisée le 1er janvier 2024. Cette mise à jour prend en compte les évolutions socio-démographiques et socio-économiques des territoires concernés depuis 2014, date d'entrée en vigueur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite 'loi Lamy'.

Au-delà de quelques ajustements marginaux de périmètres menés en concertation avec l'ensemble des maires concernés, le Vaucluse passe de 22 à 23 quartiers prioritaires toujours répartis sur 12 communes. C'est à Avignon que les changements sont les plus significatifs avec l'ancien périmètre Nord-Est qui devient officiellement Reine-Jeanne, Saint-Jean et Grange d'Orel. Apparaissent également les QPV Broquetons-Sainte Catherine ainsi que celui de Pont des Deux Eaux.

Dans le même temps, 2 quartiers ont fusionné en un seul : les quartiers Camp Rambaud-Les Mérides et Joffre-Centre ville, sur la commune du Pontet.

## 70 000 Vauclusiens concernés

« Ces quartiers bénéficieront de moyens additionnels aux mesures de droit commun afin de soutenir des actions au profit des publics les plus en difficulté, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Près de 70 000 personnes pourront être spécifiquement accompagnées, notamment en matière

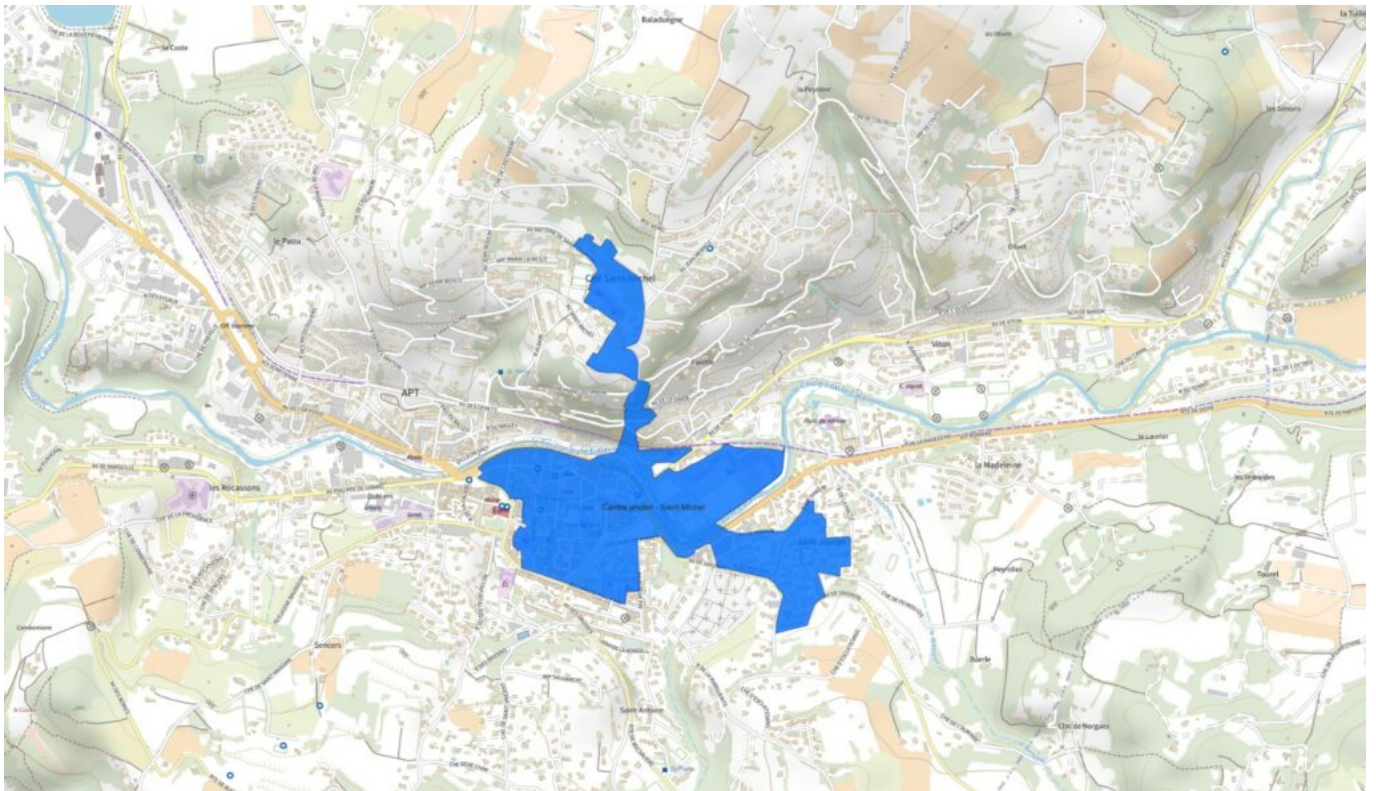
Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024

d'éducation, de santé, de parentalité ou encore d'emploi. Cette nouvelle géographie est désormais le périmètre pertinent pour le déploiement des nouveaux contrats de ville [Engagement Quartiers 2030](#) qui seront déclinés par les collectivités locales avec l'appui de l'État, au cours du premier semestre 2024. »

### Liste des QPV en Vaucluse :

#### Apt :

- Centre ancien - Saint Michel



Le périmètre QPV d'Apt. © SIG-Politique de la Ville

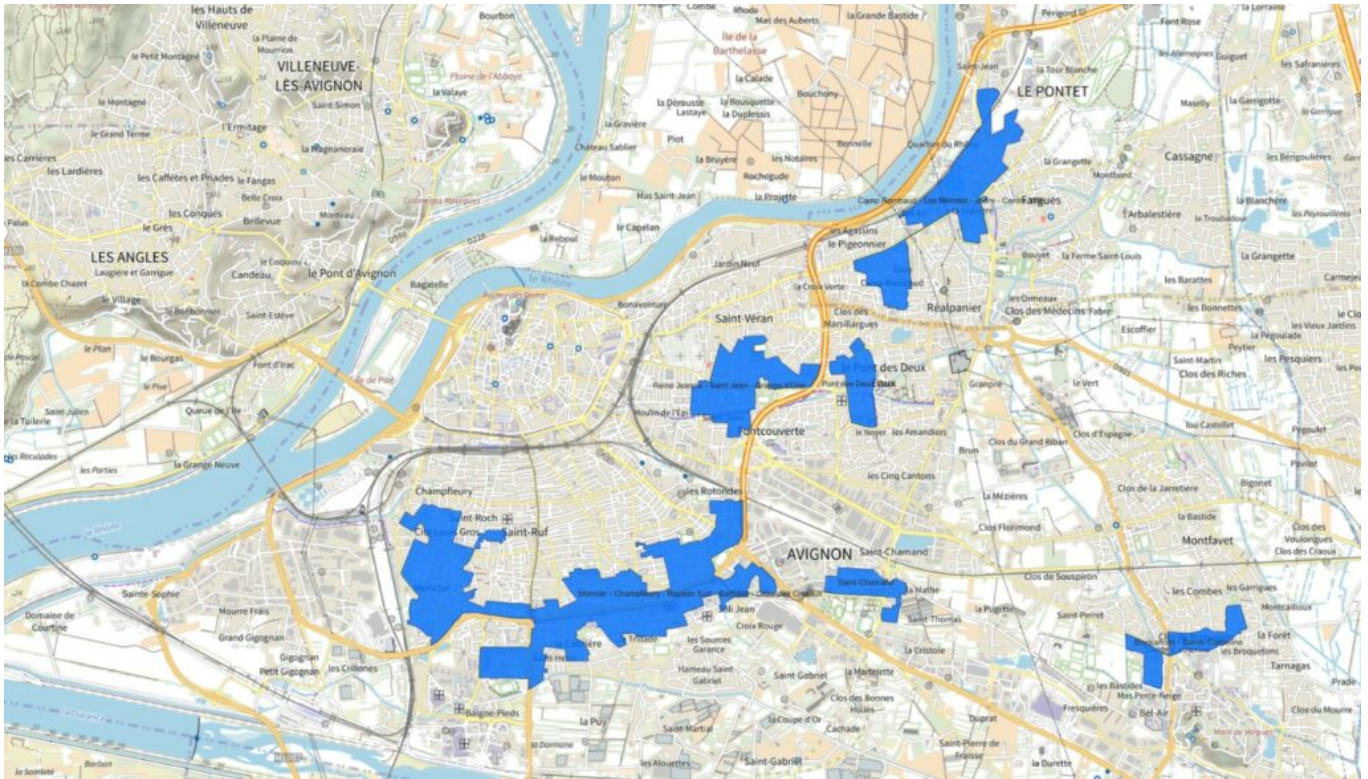
#### Avignon :

- Monclar - Champfleury - Rode Sud - Barbière - Croix des Oiseaux
- Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel
- Saint Chamand
- Pont des Deux Eaux
- Broquetons - Sainte Catherine

#### Le Pontet :

- Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre Ville

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024



Les QPV d'Avignon et Le Pontet. © SIG-Politique de la Ville

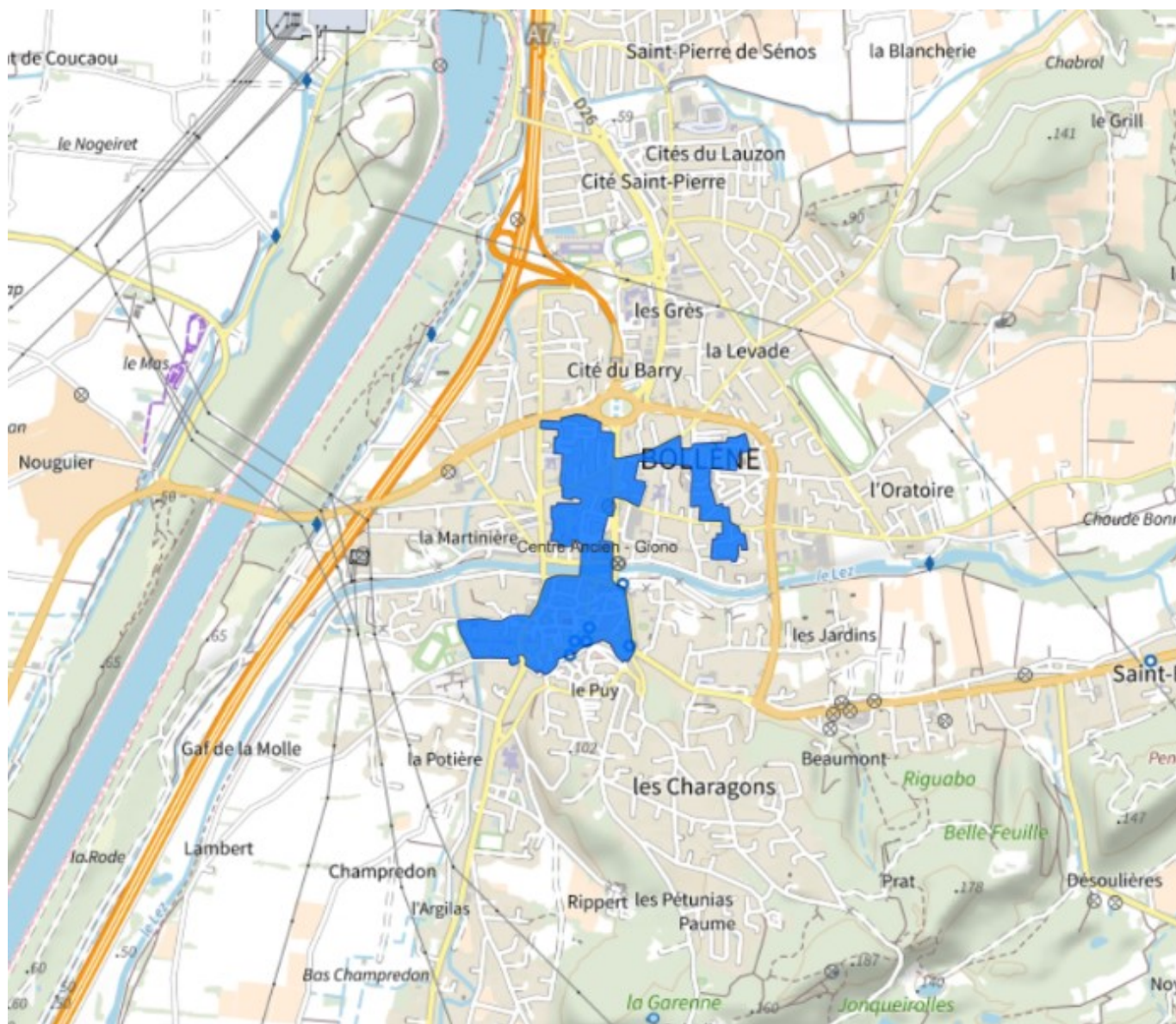
**Bollène :**

- Centre Ancien - Giono

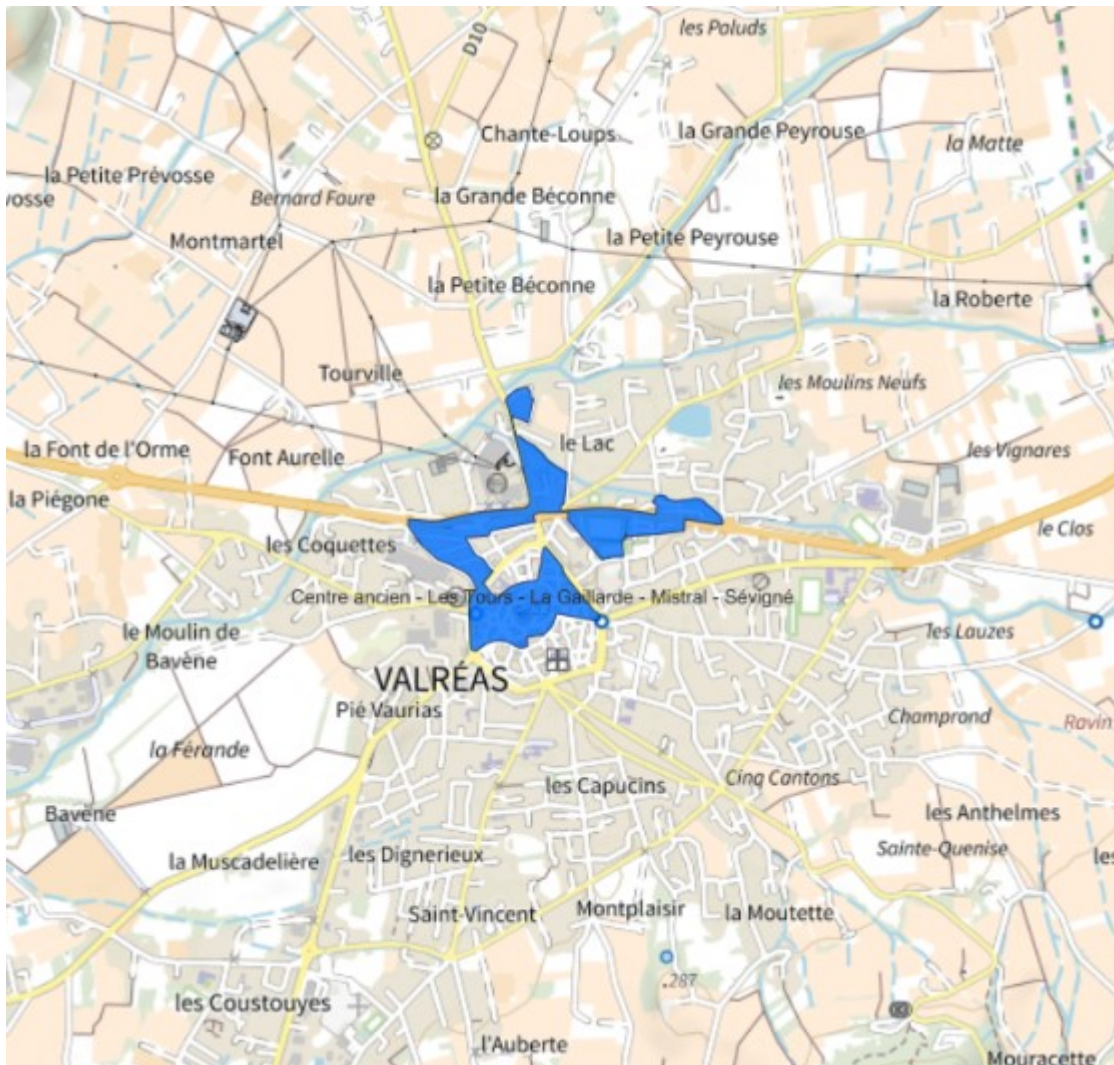
**Valréas :**

- Centre ancien - Les Tours - La Gaillarde - Mistral - Sévigné

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024



Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024



Les QPV de Bollène et Valréas. © SIG-Politique de la Ville

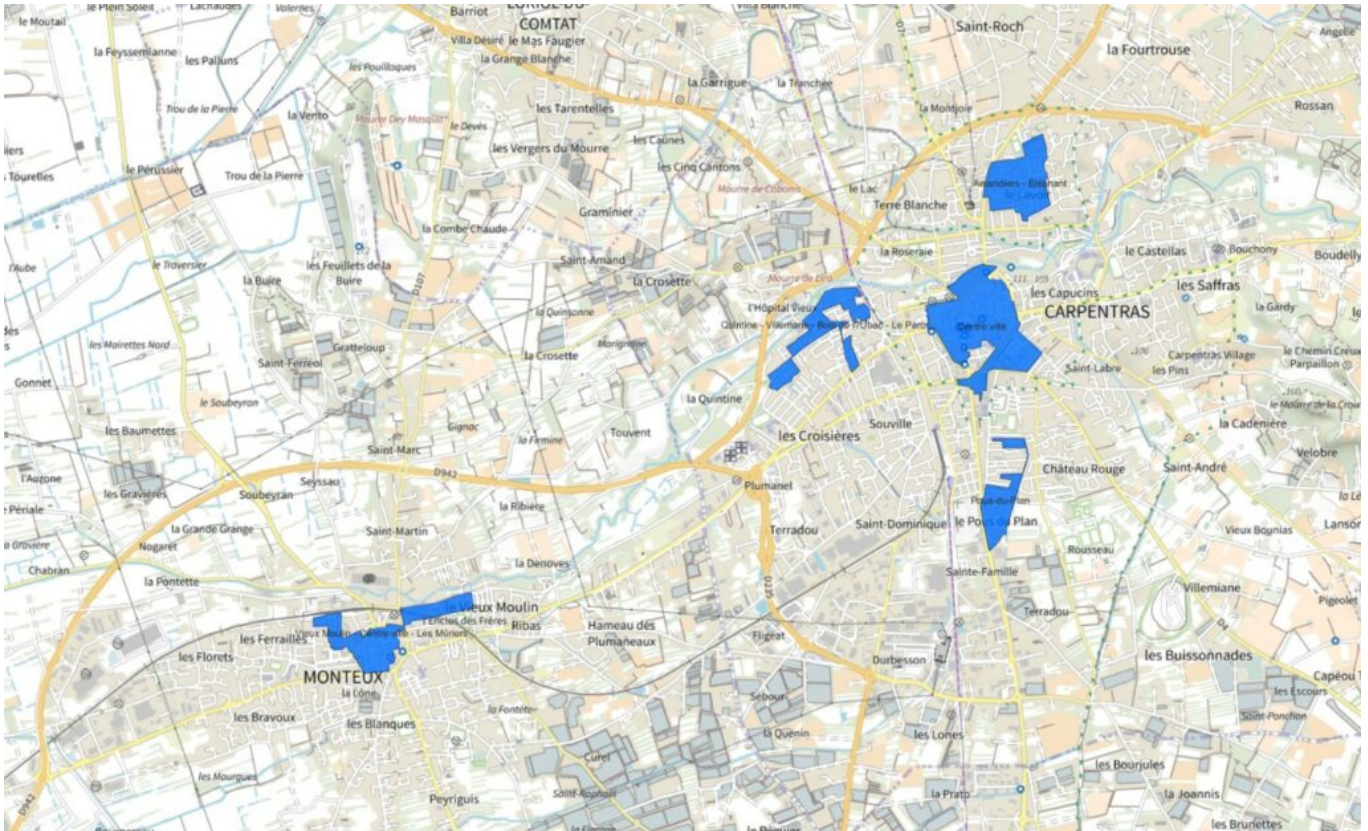
**Carpentras :**

- Centre ville
- Amandiers - Éléphant
- Pous-du-Plan
- Quintine - Villemarie - Bois de l'Ubac - Le Parc

**Monteux :**

- Vieux Moulin - Centre ville - Les Mûriers

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024

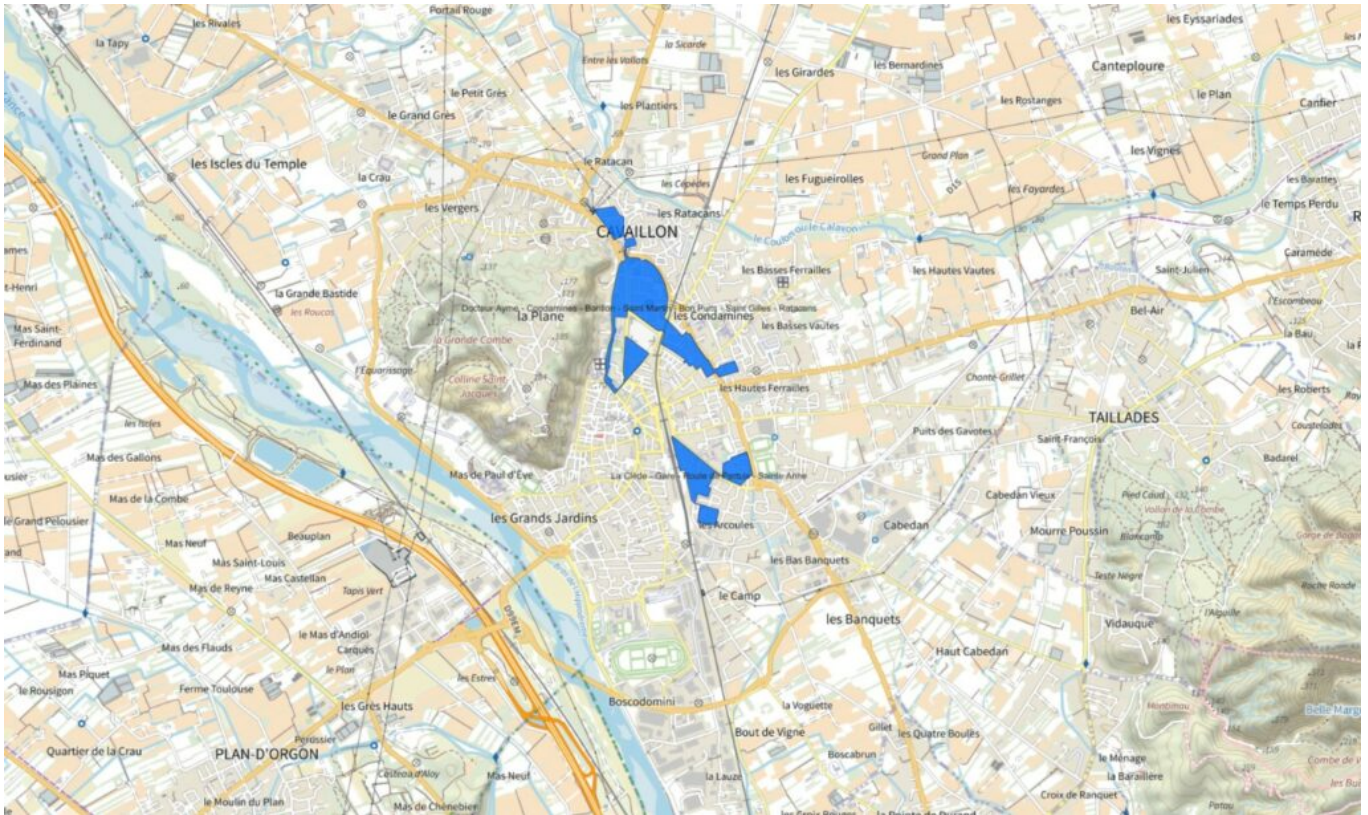


Quartiers prioritaires de la ville à Carpentras et Monteux. ©SIG-Politique de la Ville

**Cavaillon :**

- Docteur Ayme - Condamines - Barillon - Saint Martin - Bon Puits - Saint Gilles - Ratacans
- La Clède - Gare - Route de Pertuis - Sainte Anne

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024

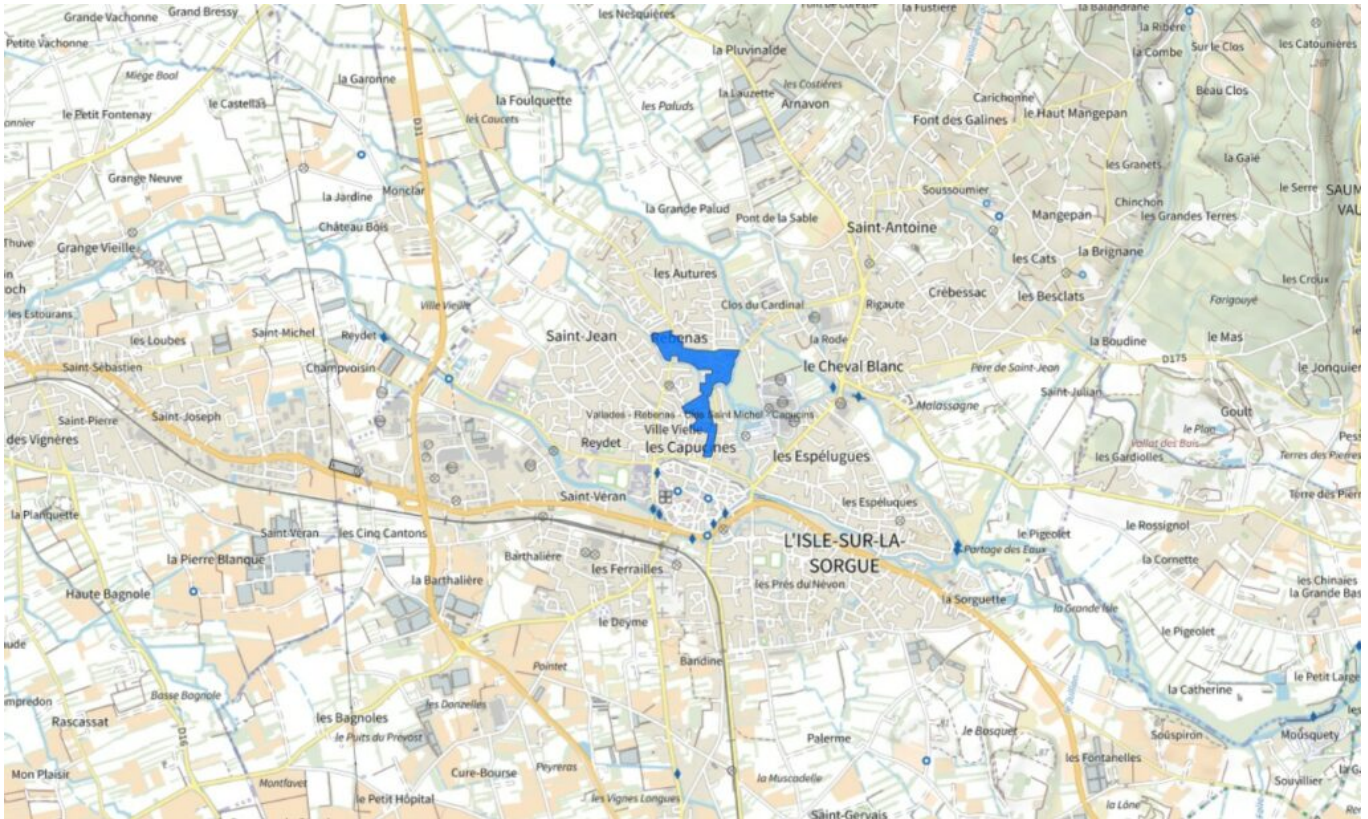


QPV à Cavillon. ©SIG-Politique de la Ville

### L'Isle-sur-la-Sorgue :

- Vallades - Rebenas - Clos Saint Michel - Capucins

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024



Les délimitations à l'Isle-sur-la-Sorgue. © SIG-Politique de la Ville

**Orange :**

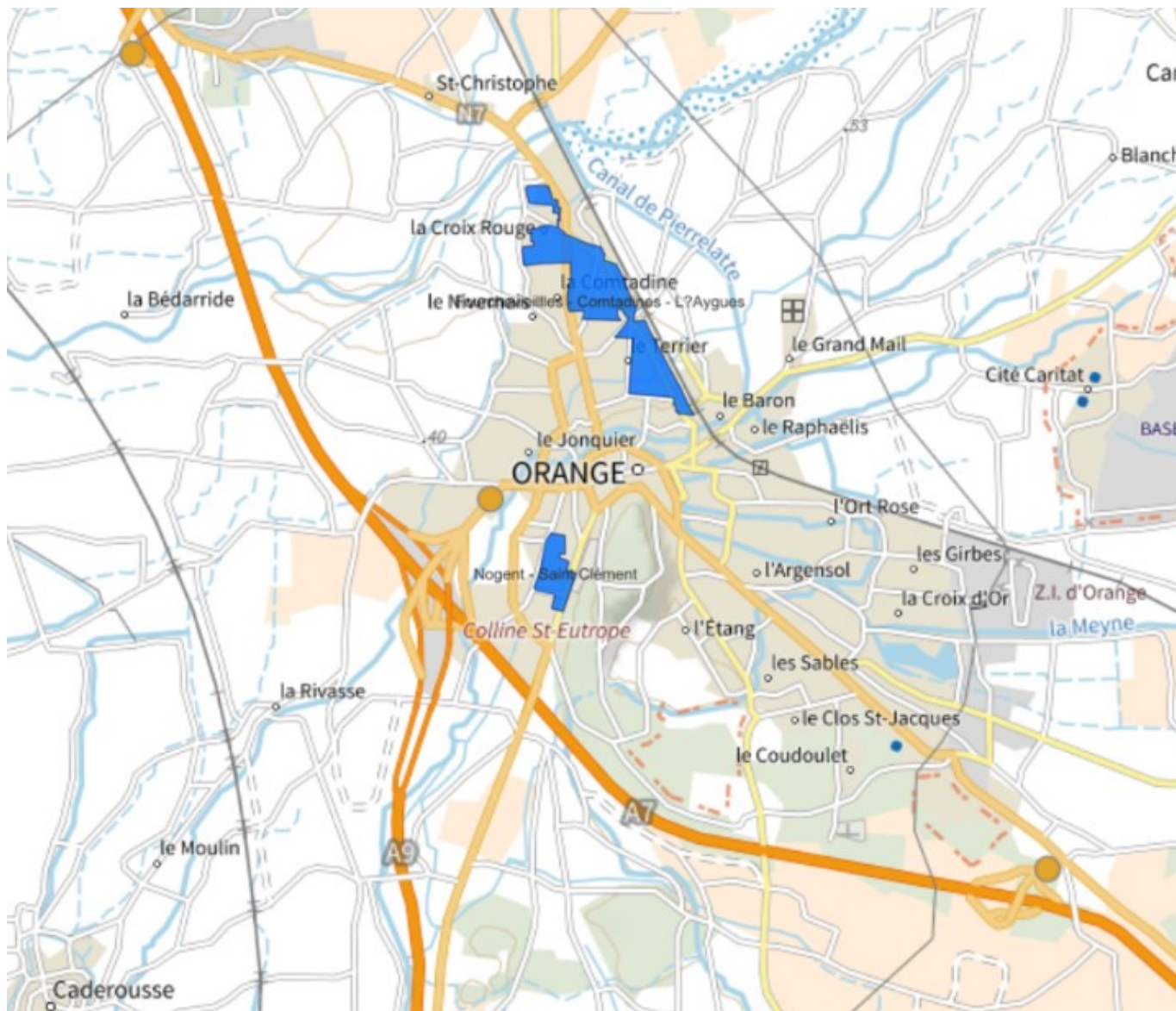
- Fourchevieilles - Comtadines - L'Aygues
- Nogent - Saint Clément

**Sorgues :**

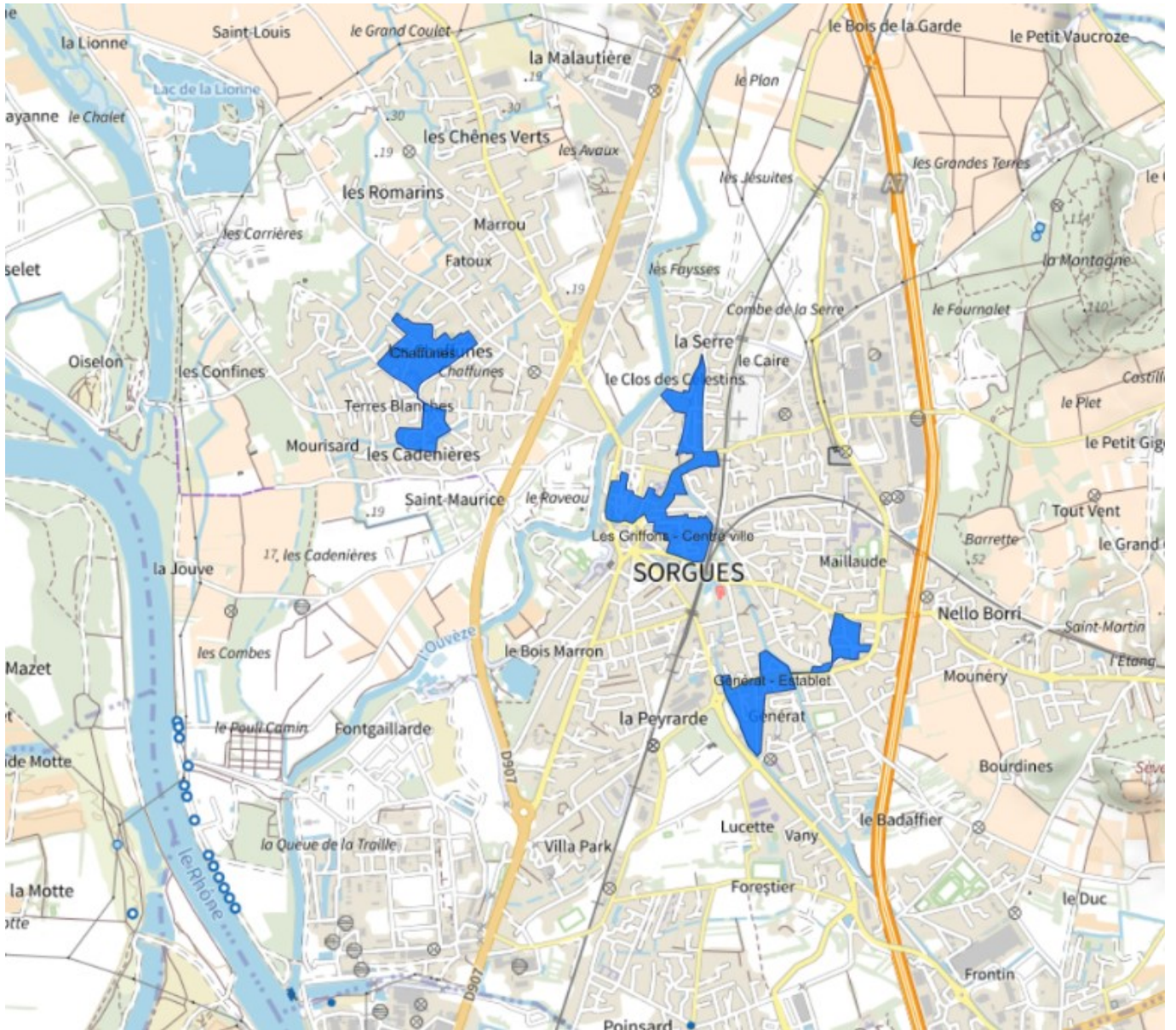
- Générat - Establet
- Chaffunes
- Les Griffons - Centre ville



Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024



Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024

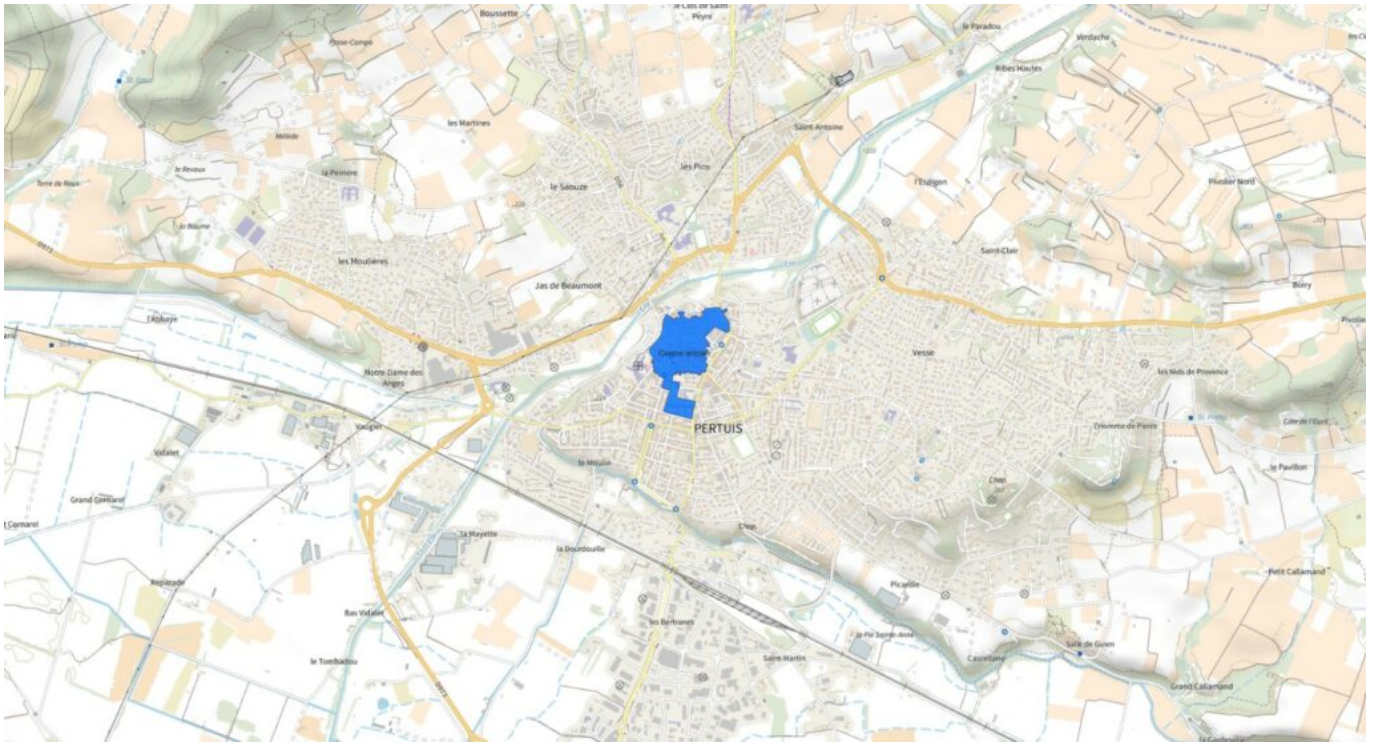


Orange et Sorgues. © SIG-Politique de la Ville

### **Pertuis :**

- Centre ancien

Ecrit par Laurent Garcia le 18 janvier 2024



© SIG-Politique de la Ville

*Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est disponible à cette adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>*